

8 MEDECINS SUR 10 FAMILIARISES AVEC MDEON

QUELLE EST LA PERCEPTION DU TERRAIN 5 ANS APRES?

Au terme de 5 années complètes d'application de l'obligation de visa, la Plateforme déontologique Santé Mdeon* a réalisé une enquête en ligne auprès de l'industrie et des médecins afin d'évaluer l'impact des activités de la plateforme sur les pratiques en matière de sponsoring. Voici les éléments-clé des résultats de l'enquête:

- 100% des entreprises et plus de 83% des médecins interrogés déclarent effectivement connaître Mdeon, ce qui montre qu'en 5 années de temps, le secteur a réellement **pris conscience** de l'existence d'un changement en matière de sponsoring de manifestations scientifiques
- l'ensemble des acteurs de terrain interrogés, tant ceux qui offrent un avantage que ceux qui le reçoivent, s'accordent à dire que l'entrée en vigueur de l'obligation de visa et partant, la création de Mdeon, ont eu un **impact réel et conséquent** sur les pratiques en matière de sponsoring
- les **entreprises** interrogées indiquent avoir opéré principalement les **changements** suivants pour se conformer aux nouvelles règles applicables: offrir des repas moins chers, s'abstenir de sponsoriser certaines manifestations dont le programme n'est pas suffisamment détaillé ou pas exclusivement scientifique et enfin avoir limité leur intervention dans les frais de transport lorsque les professionnels du secteur de la santé prolongent leur séjour pour raisons privées
- les **médecins** interrogés indiquent avoir **constaté** que depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de visa, le sponsoring offert est de plus en plus partiel, qu'ils sont invités moins souvent, que plus rien ne leur est offert pour leur partenaire ou leurs enfants et que moins de nuitées sont offertes.

Mdeon rédige chaque année un rapport d'activités de plus en plus détaillé, qui est publié ce jour sur le site internet de la plateforme. Les perceptions constatées lors de l'enquête en ligne sont confirmées par des constats chiffrés détaillés dans le **rapport d'activités 2011**:

- Un total de 6.570 demandes de visa ont été traitées en 2011, soit 1,4% de plus par rapport à 2010. 84% des demandes introduites ont fait l'objet d'un visa, pourcentage qui passe à **95%** d'approbations après réintroduction des dossiers refusés
- Il ressort des 5.493 demandes de visa approuvées en 2011 que l'industrie du secteur pharmaceutique et des dispositifs médicaux a **investi** en 2011 **64,6 millions d'euros dans la formation continue** des professionnels du secteur des soins de santé actifs en Belgique. Cette formation permanente est indispensable à un exercice de qualité des différentes professions de soins de santé et ne peut dès lors qu'être **bénéfique pour le patient**
- 79% des participations sponsorisées concernent les médecins spécialistes, suivis par les **infirmiers** qui représentent **11%** des participations

- Les demandes de visa proviennent de **73 États différents**. Sur les 773 entreprises qui introduisent des demandes de visa, 396 sont situées hors Belgique. Elles sont à l'origine de **10,3%** des demandes de visa, soit 2,1% de plus par rapport à 2010
- **83% des manifestations** scientifiques ayant fait l'objet de demandes de visa en 2011 ont eu lieu **en Europe**, dont 21% en France.

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT

Au terme de cinq années d'application de la procédure de visa, les autorités ont **renouvelé pour la 5^{ème} fois leur confiance** à l'égard de Mdeon. En effet, Madame Laurette Onkelinx, ministre de la Santé Publique, a proposé au Roi de renouveler l'agrément de Mdeon pour une période de 12 mois prenant cours le 1^{er} avril 2012**. Cette évaluation positive repose principalement sur le rapport d'activités détaillé relatif à l'année écoulée ainsi que sur le rapport de l'auditeur externe indépendant qui atteste que Mdeon continue à respecter l'ensemble des conditions mises à son agrément.

NOUVELLE PRESIDENCE

La 6^{ème} année d'activités de Mdeon débute avec une nouvelle présidence. C'est la **Société Scientifique de Médecine Générale** (SSMG, en la personne du Dr Thomas Orban) qui préside à présent la plateforme pour une durée d'un an. La présidence sera confiée l'année qui suit à l'industrie (représentée par Unamec, 1^{er} Vice-Président, en la personne de Richard Van den Broeck) et ensuite aux autres professions membres de Mdeon (représentées par OPHACO, 2^e Vice-Président, en la personne du Phn Marc-Henri Cornély).



« Les professionnels belges du secteur de la santé ont su faire la preuve qu'ils étaient capables de créer, financer, administrer et faire reconnaître un système d'autorégulation qui responsabilise les acteurs de cette plateforme déontologique assez unique », déclare le Dr Thomas Orban, nouveau Président de Mdeon. « Ils ont compris que leur action devait être entretenue par une réflexion permanente au service d'une déontologie bien intégrée par tous et qui sert à la fois les patients et la qualité des soins. Ce travail permanent a pu

se faire avec le contrôle des autorités mais également avec leur appui. Cette synergie constructrice doit être un des moteurs du fonctionnement de Mdeon. »

La plateforme vient par ailleurs d'accueillir **2 nouveaux membres**, à savoir d'une part l'association de dentistes *Vlaamse Beroepsvereniging Tandartsen* (VBT) et d'autre part la *Fédération Belge de Podologues* (FBP), première profession **paramédicale** à rejoindre la plateforme.

* Mdeon est une plateforme déontologique constituée de **19 associations** de médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers, paramédicaux et de l'industrie (ABSyM, APB, BACHI, Cartel, Domus Medica, FBP, Febelgen, Formavet, GBS, IPSA, NVKVV, OPHACO, pharma.be, SSMG, SSPF, SVH, UNAMEC, UPV et le VBT) afin de créer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et dispositifs médicaux. L'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) effectue le contrôle du respect de l'obligation de visa, auprès des entreprises et des professionnels du secteur de la santé, qui sont coresponsables en matière de sponsoring.

** Cf. l'arrêté royal du 29 mars 2012 portant agrégation des organes visés à l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments, publié au Moniteur Belge du 16 avril 2012.

Pour plus d'informations

Stéphanie Brillon - Directeur Mdeon
Tél. 02 609 54 90 - sb@mdeon.be